Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 056-200086791-20260618-DEL_104_2026-DE

Ville de
Ploërmel

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS

COMMUNE DE PLOËRMEL

SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le 18 juin à 19H00, les membres du conseil municipal de la commune de Ploërmel se sont réunis en salle du conseil de Ploërmel, sur convocation en date du 11 juin 2026 qui leur a été adressée le jour même, par voie dématérialisée conformément à l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales.

Conseillers présents :
Christophe LAUNAY, Matthieu LE GOVIC, Isabelle HARDAT, Pascal MARCHAND, Maïwenn RAULT, Frédéric POULIZAC, Adrien HAVARD, Anita DUVAL, Bruno BEUZELIN, Kristyna ROGER, Christophe LIDURIN, Karine PRUNIER, Armel OGER, Marie-Andrée JOUBAUD, Jean-Marie VALLIER, Martine LE GAL, Erwan HUET, Alexandra DAVALO, Clarisse GUILMOTO, Sandrine DUBOIS, Pierre MINVIELLE, Joël GUÉGAN, Frédéric BRIEND, Marius CAMPEANU, Gérard PAYOT, Danielle PAPETA, Patrick VERREY.

Conseillers absents donnant pouvoir :
Marie-Annick DREANO donne pouvoir à Kristyna ROGER, Stéphane JAN donne pouvoir à Matthieu LE GOVIC, Erwan LE SAUX donne pouvoir à Marie-Andrée JOUBAUD, Kevin BASNARY donne pouvoir à Pierre MINVIELLE, Clémence BARBÉ donne pouvoir à Christophe LAUNAY.

Conseillère absente :
Nathalie CHEFDOR

Maïwenn RAULT est désignée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers :
En exercice : 33
Présents : 27
Votants : 32

OBJET : N°CM-104/2026 – RESSOURCES HUMAINES – ADHÉSION ET CONVENTIONS DE MISES À DISPOSITION DE PERSONNELS PAR LE GROUPEMENT D'EMPLOYEURS POUR L'INSERTION ET LA QUALIFICATION – ANIME SPORTS ET LOISIRS (GEIQ-ASL)

Rapporteur : Bruno BEUZELIN

L'apprentissage représente un levier essentiel de la politique d'insertion sociale et professionnelle des jeunes. Depuis plusieurs années, la ville s'inscrit pleinement dans cette démarche. À ce jour, les services accompagnent et forment trois jeunes en vue de l'obtention d'un BTS Management des unités commerciales pour l'un et d'un CAPA Jardinier paysagiste pour les deux autres.

Monsieur le maire rappelle que, depuis 2020, le CNFPT soutient les collectivités territoriales en prenant en charge une partie du coût de formation dans le secteur public local. Pour l'année 2026, le CNFPT s'est engagé à financer les frais de formation de 5 000 nouveaux contrats d'apprentis préparant des diplômes de niveaux 3,4 et 5 (du CAP au BTS) inscrits dans le référentiel des diplômes correspondant aux métiers en tension.

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 056-200086791-20260618-DEL_104_2026-DE

La collectivité a pris part à la campagne de recensement des intentions de recrutement d'apprentis pour l'année 2026. Sur les 4 contrats déclarés, le CNFPT a accordé une seule prise en charge.

Afin de permettre à la collectivité de poursuivre son engagement en faveur de l'apprentissage, Monsieur le maire informe l'assemblée de la possibilité de recourir aux services du GEIQ-ASL. Cette association recrute des alternants, souvent éloignés de l'emploi et propose de les mettre à disposition des structures adhérentes. Le GEIQ assurant le rôle d'employeur, les frais pédagogiques sont pris en charge par son opérateur de compétences (OPCO). Restent à la charge de la collectivité, la rémunération de l'apprenti, calculée selon les barèmes en vigueur, ainsi que les frais de mise à disposition.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-29,

Vu l'avis favorable de la commission « finances, ressources humaines et administration générale » du 10 juin 2026,

✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧

Après en avoir délibéré, le conseil municipal procède à un vote qui donne les résultats suivants :

. Votants : 32
. Pour : 32
. Contre : 0
. Abstention : 0

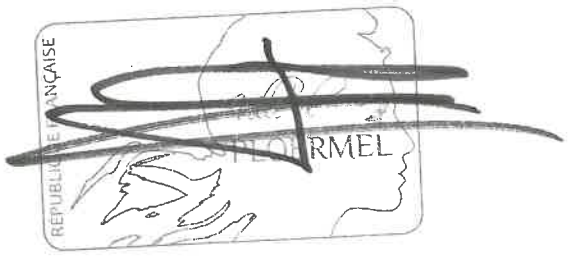
. Suffrages exprimés : 32
. Majorité absolue : 17

➢ Compte tenu de ces éléments,
Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :
- **AUTORISE** l'adhésion de la ville de Ploërmel au groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification - anime sports et loisirs (GEIQ-ASL) ;
- **AUTORISE** Monsieur le maire, ou l'adjoint délégué, à signer les conventions de mises à disposition d'alternants par le groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification – anime sports et loisirs (GEIQ-ASL) auprès de la ville de Ploërmel ;
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le maire, ou l'adjoint délégué, pour l'exécution de cette délibération.

Pour extrait certifié conforme,

Le maire,
Christophe LAUNAY

La secrétaire de séance,
Maïwenn RAULT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la commune (Place de l'hôtel de ville, BP 133, 56 804 Ploërmel cedex) et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes par voie postale (3, Contour de la Motte, CS 44 416, 35 044 Rennes cedex) ou par voie électronique (application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.